

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 30 janvier 2024

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : néant

**Pouvoirs de** : Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François  
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume  
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie  
Mme FEUTRIER Lucie à M. BERARD Maxime  
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc  
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. GRANDGAUD Sélim-Thomas à M. ARMANDIE Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : M. CHARPIOT François

**OBJET : Finances : Comptes de gestion 2023 – Budget général – Budget Eau – Budget Camping – Budget Chaufferie Réseau de Chaleur – Budget Pico centrale**

N°20240213-01

*Rapporteur : Madame Le Maire*

*Annexes : Comptes de gestion 2023*

### Synthèse et exposé des motifs

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** que la comptabilité de Monsieur Antoine DESSEIN, Comptable Public de Guillestre, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

**VU** les comptes de gestion du budget général, des budgets annexes, des budgets de l'eau, du camping, du réseau de chaleur, de la pico centrale rendu par Monsieur Antoine DESSEIN, comptable public de Guillestre, qui comprend la situation comptable à la date du 1.01.2023 et les dépenses et recettes au 31.12.2023 ;

**VU** le détail des opérations de l'exercice 2023 établi au regard des comptes susmentionnés ;

**VU** les pièces justificatives rapportées à l'appui des comptes de gestion susvisé et les autorisations de recettes et dépenses délivrées durant l'exercice 2023 ;

**VU** l'avis de la Commission Finances du 29 janvier 2024 ;

**VU** l'avis des bureaux municipaux des 15 et 22 janvier 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur ;
- **DIT** que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 février 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 14 FEV. 2024  
Publié le :

14 FEV. 2024

